

Avis de constat d'abandon d'une concession

Commune de Chelun

Monsieur le Maire de la commune de CHELUN invite :

Madame et Monsieur Beccan Auguste, domiciliés 7 rue de Bretagne à Chelun, possibles descendants de la famille Fougeray - Guerrais, propriétaires de la concession 085, emplacement C 028 et possibles descendants de Jean-Marie Beccan et Félicie Beccan, concession 34, emplacement C 012,

Madame et Monsieur Beccan Jean-Pierre, domiciliés 1 La Croix à Chelun, possible descendants de Jean-Marie Beccan et Félicie Beccan, concession 34, emplacement C 012,

Madame et Monsieur Beccan Maxime domiciliés à la Terrinière à Chelun, possible descendants de Jean-Marie Beccan et Félicie Beccan, concession 34, emplacement C 012,

Madame et Monsieur Marquet, domiciliés au Bois du Liet à Chelun, possibles descendants de la famille Cheve - Bizeul, propriétaires de la concession 101, emplacement B 041, et de la famille Cheve - Ballu, propriétaires de la concession 129, emplacement E 065, et de la famille Prime - Charron - Groulet - Marquet, propriétaires de la concession 55, emplacement D 041,

Monsieur Moreau, domicilié 8 rue d'Anjou, possible descendant de la famille Philippeaux - Vassard - Moreau, propriétaires de la concession 17, emplacement E 041.

Madame et Monsieur Fougeray, domiciliés à Lasnerie à Chelun, possibles descendants de la famille Fougeray - Guerrais, propriétaires de la concession 85,

Les descendants de la famille Esnault - Delaunay, propriétaires des concessions 20, emplacement B 010,

Les descendants de la famille Havard, propriétaires de la concession 12, emplacement B 022,

Les descendants de la famille Reverdy, propriétaires de la concession 112, emplacement B 042,

Les descendants de la famille Dorgere - Devy, propriétaires de la concession 140, emplacement B 045,

Les descendants de la famille Rocul, propriétaires de la concession 155, emplacement B 058,

Les descendants de la famille DERVAL, propriétaires de la concession 141, emplacement B 059,

Les descendants de la famille Durand - Marchand, propriétaires de la concession 16, emplacement C 013,

Les descendants de Madame Lancelot, 1893-1970, concession 121, emplacement C 031,

Les descendants de la famille Vengeant, propriétaires de la concession 97, emplacement C 038,

Les descendants de la famille Bretagne, concession 31, emplacement C 044,

Les descendants de la famille Havard – Boucault, propriétaires de la concession 79, emplacement D 036,

Les descendants de la famille Masson – Guerin, propriétaires de la concession 134, emplacement D 060,

Les descendants de la famille Groulet – Thomas, propriétaires de la concession 93, emplacement D 064,

Les descendants de la famille Boucherie - Dupont, concession 15, emplacement D 071,

Les descendants de la famille Neveu - Robert, propriétaires de la concession 114, emplacement D 083,

Les descendants de la famille Besnard – Voisin, propriétaires de la concession 52, emplacement D 101,

Les descendants de la famille Rimbault – Duclos, propriétaires de la concession 03, emplacement E 020,

Les descendants de la famille Henry - Ligot, propriétaires de la concession 56, emplacement E 034,

Les descendants de la famille Vengeant – Guerin, propriétaires de la concession 30, emplacement E 055,

en leur qualité de descendants à venir au cimetière communal de : CHELUN ou à s'y faire représenter par un mandataire muni des pouvoirs nécessaires,

le 13 septembre 2022 , à 10 heures, au cimetière de Chelun ,

afin que soit procédé contradictoirement, aux constatations de l'état d'abandon des concessions mentionnées ci-dessus.

Avis de constat d'abandon de concession à télécharger

Fichier

[avis_constat_abandon_concession_5_aout_2022affichage.pdf](#) (.pdf - 114.86 Ko)